

**PROCÈS-VERBAL DE LA 350^E SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À «
LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON
», SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI
14 MAI 2025, À 19H00.**

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absent :

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR
LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre
de secrétaire d’assemblée.

2025-350-1	Ouverture de la séance
	À 19H02, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.
2025-350-2	Administration générale
2025-350-2.1	Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l’ordre du jour
	ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2025 et qu’il s’en déclare satisfait ; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher, APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault IL EST RÉSOLU D’ADOPTER l’ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois le point 2.9, 5.3 et 5.4. 1. Ouverture de la séance 2. Administration générale 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l’ordre du jour 2.2 Adoption — Procès-verbaux 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

- 2.5 Règlement du dossier TAT #1335243 et #1353309 — Employé portant le numéro de matricule 226
- 2.6 Autorisation — Signature de l'entente et affichage des postes – programme emplois d'été canada 2025
- 2.7 Octroi de mandat de service professionnel à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie s.e.n.c.r.l. (RCGT) — Accompagnement en gestion de l'information financière
- 2.8 Dépôt du compte rendu de l'entrevue sur le projet minier Shaakichiuwaanaan
- 2.9 **Recommandation au GREIBJ — Signature d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour l'adhésion au Circuit électrique et la permission d'occupation pour l'installation de bornes de recharge rapide — reporté**

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de mai 2025
- 3.2 Dépôt du document relatif à la capacité d'accueil de la salle communautaire de Radisson
- 3.3 Autorisation de paiement — Service de Remplacement de la direction incendie – Gestion de Risques Inc.
- 3.4 Adoption — Politique de santé et de sécurité adaptable au milieu travail

4. Transport

- 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2025
- 4.2 Embauche d'un journalier manœuvre au service des travaux publics et LEET
- 4.3 Autorisation — Embauche des jeunes au service des travaux publics
- 4.4 Autorisation de dépôt d'une demande financière — Programme d'aide à la voirie locale – volet (PPA)
- 4.5 Autorisation — Signature de promesse d'achat de la maison située au 103, rue Iberville
- 4.6 Autorisation — Octroi de mandat pour réfection du chemin du parc industriel – Excavation Taïga

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'audit de conformité et du plan d'action — hygiène du milieu Radisson 2025
- 5.2 Approbation — Recommandation relative à la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 Approbation — Recommandation relative à la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2024-2028
- 5.3 **Autorisation de paiement — Travaux de mise à niveau de la station de surpression d'eau potable – Remplacement de trois pompes**
- 5.4 **Autorisation de paiement — Travaux de mise à niveau de la station de surpression d'eau potable – Installation d'une nouvelle pompe incendie**
- 5.5 Autorisation — Octroi d'un contrat de service professionnel pour la fourniture et l'installation de venturies en acier inoxydable dans le cadre du projet « mise aux normes — usine de filtration & station de surpression d'eau potable »
- 5.6 Autorisation — Avenant à l'entente de services professionnels avec l'entreprise Stantec experts-conseils ltée pour l'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement en tranchée (LEET)
- 5.7 Octroi d'un contrat pour services professionnels — Recherche de fuites sur les conduites d'aqueduc du réseau de la Localité
- 5.8 Vérification de la précision des débitmètres — Octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme
- 5.9 Octroi de contrat de services professionnels — Mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés
- 5.10 Dépôt — Rapports d'évaluation des caractéristiques des sites et recommandations de Stantec pour la sélection du site idéal pour l'établissement d'un nouveau LEET
- 5.11 Autorisation — Dépôt de demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme de soutien aux communautés isolées — Projet « Développement d'un Écocentre »
- 5.12 Octroi de contrat de services professionnels à Stantec — Accompagnement pour le projet de réalisation d'un écocentre et dépôt de la demande de financement à Recyc-Québec

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2025

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévision des dépenses au service de loisirs et culture pour le mois de mai 2025
- 8.2 Autorisation — Demande d'aide financière auprès du Groupe Neurones NDQ — Programme persévérance scolaire et réussite éducative
- 8.3 Autorisation — Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)
- 8.4 Autorisation — Adhésion au programme « lire et faire lire »

- 8.5 Autorisation — Embauche des jeunes au service des loisirs, sport, culture, tourisme et vie communautaire à la Localité de Radisson
- 8.6 Autorisation — Appui sollicité auprès du député pour les célébrations de la fête nationale 2025
- 8.7 Autorisation — Dépôt d'une candidature au concours — Projet : « du jardin dans ma ville »
- 8.8 Autorisation — Demande de reconnaissance de l'épilobe comme fleur emblématique de Radisson
- 9. **Affaires diverses**
- 9.1 Nomination de madame Mandy G0ull-Masty au ministère des services aux autochtones – félicitations du conseil local de Radisson
- 9.2 Appui au développement du courtage de transport en vrac dans la zone Baie-James
- 9.3 Participation citoyenne et engagement bénévole pour les activités communautaires du mois
- 10. **Période de questions**
- 11. **Clôture de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-2.2 Adoption — Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 349^{ème} séance ordinaire du 9 avril 2025 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par le président du conseil local Sébastien Lebrun

IL EST RÉSOLU

R2025-05-472 **D’ADOPTER** le procès-verbal de la 349^{ème} séance ordinaire tenue le 9 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-473 **D’APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 232 432,50 \$ au 30 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-2.4

Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2025-350-2.5

Règlement du dossier TAT #1335243 et #1353309 — Employé portant le numéro de matricule 226

CONSIDÉRANT la réception du calcul final transmis par madame Ariane Gendron, conciliatrice au Tribunal administratif du travail, concernant l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique de l'employé portant le numéro 226 ;

CONSIDÉRANT QUE l'accord de principe prévoit le désistement du travailleur dans le dossier #1335243 et la modification du pourcentage de déficit anatomo-physiologique dans le dossier #1353309 ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est responsable du versement du montant découlant de cet accord, soit 17 992,16 \$, et qu'aucun déboursé n'est exigé de la Localité de Radisson à ce titre ;

PAR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-05-474

QUE le conseil local de Radisson accepte l'accord de principe intervenu dans le dossier TAT #1335243 et #1353309 concernant l'employé portant le numéro 226 ;

QUE les personnes suivantes soient désignées pour signer tous les documents requis au nom de la Localité de Radisson,

- Nabil Boughanmi, directeur général et greffier ;
- Sébastien Lebrun, président du conseil local ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Ariane Gendron, conciliatrice au Tribunal administratif du travail. ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-2.6

Autorisation — Signature de l'entente et affichage des postes – programme emplois d'été Canada 2025

ATTENDU la résolution numéro R2024-12-311 autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a obtenu une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025 pour l'embauche de jeunes durant la période estivale ;

ATTENDU QUE cette contribution permettra d'offrir des emplois de qualité à des jeunes, tout en répondant aux besoins saisonniers et communautaires de la Localité ;

ATTENDU QUE monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier de la Localité de Radisson, a entrepris les démarches nécessaires pour permettre l'affichage rapide des postes financés ;

ATTENDU QUE l'entrée en poste des candidats est prévue dès le 21 avril 2025 pour certains postes, et le 12 mai 2025 pour les autres.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-475

QUE les membres du conseil local **ENTÉRINENT** les démarches entreprises par le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, en vue de procéder à l'affichage des postes dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025, à savoir :

1. Animateur communautaire / animatrice communautaire

- Nombre d'emplois : 1
- Date de début : 12 mai 2025
- Durée : 8 semaines
- Heures/semaine : 35
- Rémunération : 26,00 \$/h
- Contribution d'EDSC : 2 254,00 \$

2. Agent / agente d'information touristique – services de renseignements

- Nombre d'emplois : 1
- Date de début : 12 mai 2025
- Durée : 8 semaines
- Heures/semaine : 35
- Rémunération : 26,00 \$/h
- Contribution d'EDSC : 2 254,00 \$

3. Manœuvre des travaux publics

- Nombre d'emplois : 1
- Date de début : 12 mai 2025
- Durée : 8 semaines
- Heures/semaine : 35
- Rémunération : 26,00 \$/h
- Contribution d'EDSC : 2 254,00 \$

4. Agent / agente de la réduction des déchets et du recyclage

- Nombre d'emplois : 1
- Date de début : 12 mai 2025
- Durée : 8 semaines
- Heures/semaine : 35
- Rémunération : 26,00 \$/h
- Contribution d'EDSC : 2 254,00 \$

5. Surveillant / surveillante de piscine

- Nombre d'emplois : 2
- Date de début : 21 avril 2025
- Durée : 9 semaines
- Heures/semaine : 30
- Rémunération : 30,00 \$/h
- Contribution d'EDSC : 4 347,00 \$

QUE le conseil **ENTÉRINE** également la signature de l'entente entre la Localité de Radisson et Emploi et Développement social Canada (EDSC) par monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-2.7

Octroi de mandat de service professionnel à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie s.e.n.c.r.l. (RCGT) — Accompagnement en gestion de l'information financière

ATTENDU QUE la Localité de Radisson dispose de ressources limitées pour répondre à ses obligations financières et souhaite améliorer la production et la qualité de son information financière ;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. (RCGT) a soumis une offre de service (n°1305895) datée du 17 avril 2025 pour accompagner la Localité dans la mise en place de pratiques de gestion financière saines, la préparation des documents supports, et l'émission d'états financiers conformes aux normes en vigueur;

ATTENDU QUE cette offre prévoit un accompagnement pour une période de 4 mois, se terminant le 31 août 2025, à raison d'environ 16 heures par mois, pour un budget total de 17 600 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE l'expertise de RCGT est jugée pertinente et bénéfique pour soutenir le développement de l'autonomie financière de la Localité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-476

QUE le Conseil local accepte l'offre de service n°1305895 déposée par Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagnement 2025 – Gestion de l'information financière ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis pour officialiser cette entente avec RCGT ;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient prises à même les budgets prévus à cet effet, soit le code comptable : 02-132-00-413 — *COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

ATTENDU QUE le projet minier Shaakichiuwaanaan fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (ÉIES) en vertu de la procédure d'évaluation applicable au territoire d'Eeyou Istchee Baie-James ;

ATTENDU QUE la présente étude vise à évaluer les effets potentiels du projet sur l'environnement, les milieux naturels, les populations locales et les communautés avoisinantes, et constitue un outil essentiel d'aide à la décision pour assurer un développement durable et respectueux des territoires nordiques ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ladite étude, la Localité de Radisson a été invitée à participer à une entrevue de consultation, afin d'exprimer ses préoccupations, ses attentes et ses priorités locales relativement aux impacts potentiels du projet sur la communauté ;

ATTENDU QUE cette entrevue s'est tenue le 17 avril 2025 en présence de représentants de la Localité de Radisson, notamment pour discuter des enjeux liés à la qualité de vie, à l'environnement, à la sécurité, aux retombées économiques et sociaux, et à la cohabitation avec les activités industrielles ;

ATTENDU QUE Patriot Battery Metals a transmis le 7 mai 2025 un compte rendu écrit de cette rencontre, rédigé par M. Maxime Lachance, chargé de projet en environnement social, afin de faire état des échanges tenus et des éléments soulevés par les représentants de la Localité ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-477

QUE le conseil local **PREND ACTE** du compte rendu transmis par le chargé de projet, M. Maxime Lachance, le 7 mai 2025, concernant l'entrevue de consultation tenue le 17 avril 2025 dans le cadre de la présente étude sur le projet minier Shaakichiuwaanaan;

QUE le conseil **RAPPELLE** l'importance de cette étude et de la démarche consultative qui l'accompagne pour assurer une prise en compte adéquate des intérêts et réalités du milieu dans le développement de projets dans la région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-3 Sécurité publique

2025-350-3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de mai 2025

Le directeur général et greffier dépose le rapport d'activité du Service de sécurité incendie, pour le mois d'avril 2025 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-478 QUE Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie ;

QUE le conseil local approuve, pour le mois de mai 2025, un budget de 2 800 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-3.2 Dépôt du document relatif à la capacité d'accueil de la salle communautaire de Radisson

ATTENDU QUE Monsieur Hugo Bondu, directeur du Service incendie, a déposé un document intitulé « *Capacité d'accueil — salle communautaire de Radisson* » ;

ATTENDU QUE ce document présente les résultats de l'évaluation de la capacité maximale autorisée de la salle, conformément aux normes de sécurité incendie en vigueur ;

ATTENDU QUE le directeur du Service incendie confirme que la capacité d'accueil maximale de la salle communautaire de Radisson est établie à 58 personnes, selon les normes applicables en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-05-479 QUE le conseil local de Radisson **PREND ACTE** du dépôt dudit document.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-348-3.3 Autorisation de paiement — Service de Remplacement de la direction incendie – *Gestion de Risques Inc.*

ATTENDU QUE monsieur Hugo Bondu, directeur du service de sécurité incendie de la Localité de Radisson, a été en congé du 4 au 14 avril 2025 inclusivement, en raison de ses vacances annuelles ;

ATTENDU QU'il était essentiel d'assurer la continuité des opérations et des responsabilités liées à la sécurité incendie durant cette période ;

ATTENDU QUE l'entreprise *Gestion de Risques Inc.* a été mandatée afin d'assurer l'intérim et les fonctions du directeur du service de sécurité incendie pendant cette absence ;

ATTENDU QUE la prestation de services a été exécutée conformément aux besoins identifiés, aux normes professionnelles en vigueur et aux ententes verbales préalables ;

ATTENDU QUE la facture numéro FAC-447, émise le 30 mars 2025 par *Gestion de Risques Inc.*, d'un montant total de 7 460,11 \$, taxes incluses, a été reçue, vérifiée et jugée conforme aux services rendus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-05-480

QUE le Conseil local de Radisson **AUTORISE** le paiement de la facture numéro FAC-447 au montant de 7 460,11 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02.221.00.422, à l'entreprise *Gestion de Risques Inc.*, pour le service de remplacement du directeur du service de sécurité incendie rendu du 4 au 14 avril 2025.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce contrat au nom de la Localité ;

QUE l'assistante-trésorière, Mme Annie Juteau, soit autorisée à émettre le paiement requis afin d'assurer l'exécution complète de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-348-3.4

Adoption — Politique de santé et de sécurité adaptable au milieu travail.

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson souhaite offrir à ses employés un environnement de travail sain et sécuritaire, propice à leur épanouissement professionnel ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention, la protection et la promotion de la santé et de la sécurité, tant physique que psychologique, font partie intégrante des valeurs organisationnelles de la Localité ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de santé et de sécurité a été adaptée à partir du modèle fourni par l'APSAM, conformément aux droits d'auteur libérés à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique établit les engagements de la Localité et précise les responsabilités de chacun afin d'encadrer les actions en matière de santé et sécurité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-481 **D’ADOPTER** la Politique de santé et de sécurité adaptable au milieu de travail, telle que présentée en annexe à la présente ;

DE DÉCLARER que ladite politique fait partie intégrante de la présente résolution et des politiques internes officielles de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-4	Transport
-------------------	------------------

2025-350-4.1	Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2025
---------------------	--

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de mai 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-05-482 **D’APPROUVER**, pour le mois de mai 2025, un budget de 18 000 \$, les taxes en sus, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-4.2	Embauche d’un journalier-manœuvre au service des travaux publics et au L.E.E.T
---------------------	---

CONSIDÉRANT QU’un appel de candidatures a dûment été lancé afin de pourvoir un poste de journalier manœuvre au sein du service des travaux publics et du secteur L.E.E.T. de la Localité de Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier ainsi que le contremaître des travaux publics ont procédé à l’entrevue de Monsieur Frédéric Biard et qu’ils recommandent son embauche, se déclarant satisfaits de sa candidature ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-05-483 **D’ENTÉRINER** l’embauche de Monsieur Frédéric Biard à titre de journalier manœuvre temporaire pour la période estivale, au service des travaux publics et au L.E.E.T de la Localité de Radisson, à compter du 5 mai 2025 ;

DE PRÉCISER QUE les conditions de travail de Monsieur Biard seront établies conformément aux recommandations du directeur général et du contremaître, et selon les dispositions de la politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la Localité ;

QUE l’entente de travail entre la Localité de Radisson et Monsieur Frédéric Biard fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER QUE les sommes nécessaires à cette embauche soient imputées au poste budgétaire 02-45-000-151 - Enlèvement et destruction des ordures ;

D’AUTORISER le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Localité de Radisson, l’entente de travail conclue avec Monsieur Frédéric Biard ;

DE MANDATER le comité des ressources humaines à revoir, au besoin, la description de poste, les fonctions et les tâches associées à l’emploi de Monsieur Frédéric Biard, sur recommandation de son supérieur immédiat, Monsieur Alain Saumier, et de la direction générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-4.3	Autorisation — Embauche de jeunes au service des travaux publics et au LEET dans le cadre du programme emploi été canada 2025
--------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson a obtenu une subvention dans le cadre du programme « *Emploi été Canada* » pour l’embauche de jeunes âgés 15 à 30 ans durant la période estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à soutenir les services offerts à la population, à favoriser l’engagement citoyen des jeunes et à leur offrir une expérience professionnelle enrichissante en milieu de travail ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Saumier, contremaître des travaux publics, a procédé aux entrevues de sélection et recommande l’embauche de candidats répondant aux profils recherchés, motivés et adaptés aux besoins identifiés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-05-484	D’APPROUVER les recommandations de monsieur Alain Saumier et D’AUTORISER l’embauche des jeunes suivants dans le cadre du programme Emploi été Canada pour la période estivale 2025 :
---------------------	--

- **Jesaïe Laroche**, au poste de Manœuvre des travaux publics, à compter du 12 mai 2025, pour un horaire de 37,5 heures/semaine, au taux horaire de 26,00 \$;

- **Christian junior Bergeron**, au poste d'agent de la réduction des déchets et du recyclage, à compter du 12 mai 2025, pour un horaire de 37,5 heures/semaine, au taux horaire de 26,00 \$;

D'OFFRIR, au besoin et selon la disponibilité, l'hébergement gratuit au 34, rue Couture aux jeunes embauchés ;

D'ASSUMER une partie des frais de transport des jeunes embauchés, en accordant un montant forfaitaire de 600 \$ à chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-4.4

Autorisation de dépôt d'une demande financière — Programme d'aide à la voirie locale – volet (PPA)

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) vise à soutenir les municipalités dans l'amélioration et la réhabilitation de leurs infrastructures routières locales ;

ATTENDU QUE la rue de Couture, située sur le territoire de la Localité de Radisson, présente certaines dégradations nécessitant une intervention afin d'améliorer la circulation et de répondre aux besoins exprimés par les citoyens ;

ATTENDU QUE la localité de Radisson souhaite réaliser les travaux de réfection de la rue de Couture pour un montant total de 84 040,97 \$, taxes applicables incluses ;

ATTENDU QUE le dépôt d'une demande d'aide financière constitue une étape essentielle pour l'obtention du soutien gouvernemental à la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE le député d'Ungava, monsieur Denis Lamothe, appuie les initiatives de la Localité visant à améliorer ses infrastructures.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-05-485

QUE le conseil local entérine les démarches entreprises par le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, pour déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, par l'intermédiaire du député d'Ungava, M. Denis Lamothe, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA, afin de contribuer au financement du projet de réfection de la rue de Couture, pour un montant total de 84 040,97 \$, taxes applicables incluses ;

DE TRANSMETTRE cette demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable par l'intermédiaire du député d'Ungava, monsieur Denis Lamothe ;

DE REMERCIER chaleureusement monsieur le député Denis Lamothe pour son appui envers la Localité de Radisson et sa collaboration dans le cadre de cette démarche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-4.5

Autorisation — Signature de promesse d'achat de la maison située au 103, rue Iberville

ATTENDU la résolution numéro R2025-04-454 autorisant le directeur général et greffier à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'entreprise Valpiro Inc., propriétaire de la maison mobile située au 103, rue Iberville, en vue de la présentation d'une promesse d'achat au montant de 76 160 \$ pour ladite propriété ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil local ont pris connaissance du projet de promesse d'achat présenté par le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi ;

ATTENDU QUE la promesse d'achat est conditionnelle à :

- L'obtention de toutes les autorisations nécessaires, notamment l'approbation formelle du Conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) ;
- La confirmation que la maison mobile est libre de toute hypothèque, privilège ou autre charge, sauf les restrictions usuelles de droit public
- La réalisation d'une inspection satisfaisante de l'immeuble, selon les modalités précisées dans ladite promesse ;

ATTENDU QUE l'acte de vente sera signé par une personne autorisée par le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

ATTENDU QUE le projet de promesse d'achat ainsi que la déclaration du vendeur ont été transmis au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

ATTENDU QU' un premier paiement représentant 20 % du prix d'achat, soit 15 232 \$, sera versé par la Localité de Radisson à Valpiro Inc. à l'acceptation de la promesse d'achat par le vendeur ;

ATTENDU QUE M. Dominic Gagnon, directeur général de Valpiro Inc., a confirmé son accord en signant la promesse d'achat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-05-486

QUE le Conseil local de Radisson

- **PREND ACTE** de la promesse d'achat présentée par le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, et **SE DÉCLARE EN ACCORD** avec son contenu ;

- **ENTÉRINE** les démarches entreprises par le directeur général et greffier pour la présentation et la signature de la promesse d'achat de la maison située au 103, rue Iberville, avec l'entreprise Valpiro Inc. ;
- **AUTORISE** le versement d'un premier paiement représentant 20 % du prix d'achat, soit 15 232 \$, à verser par la Localité de Radisson à Valpiro Inc. à l'acceptation de la promesse d'achat ;
- **IMPUTE** cette dépense au surplus accumulé et l'inscrive au poste budgétaire approprié ;
- **AUTORISE** l'assistante-trésorière, Mme Annie Juteau, à émettre tous les paiements requis afin d'assurer l'exécution complète de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350- 4.6 Autorisation — Octroi de mandat pour réfection du chemin du parc industriel – Excavation taïga

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-350-5 Hygiène du milieu

2025-350-5.1 Dépôt du rapport de l'audit de conformité et du plan d'action — hygiène du milieu Radisson 2025

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'audit de conformité ainsi que du plan d'action, réalisés par Monsieur Alexandre Potvin, coordonnateur des services techniques et des travaux publics, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James .

2025-350-5.2 Approbation — Recommandation relative à la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Localité de Radisson fait partie intégrante du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), municipalité locale au sens de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

ATTENDU QUE la programmation des travaux à réaliser dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 a été préparée en conformité avec les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE cette programmation permet de planifier la réalisation de travaux d'infrastructure prioritaires et admissibles sur le territoire de la Localité de Radisson;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-487

DE RECOMMANDER au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) d'approuver la pressente programmation préparée dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-348-5.3 Autorisation de paiement — Travaux de mise à niveau de la station de surpression d'eau potable – Installation d'une nouvelle pompe incendie

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-348-5.4 Autorisation de paiement — Travaux de mise à niveau de la station de surpression d'eau potable – Remplacement de trois pompes

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-350-5.5 Autorisation — Octroi d'un contrat de service professionnel pour la fourniture et l'installation de venturies en acier inoxydable dans le cadre du projet « mise aux normes — usine de filtration & station de surpression d'eau potable »

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a reçu, en date du 28 mars 2025, une soumission de l'entreprise VO3 Inc. (soumission n° S-6325) totalisant un montant de 45 585,28 \$ taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de venturies en acier inoxydable ;

ATTENDU QUE la soumission comprend également la quincaillerie, les frais de transport, ainsi que les services techniques et de plomberie requis pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet intitulé « mise aux normes — usine de filtration & station de surpression d'eau potable » ;

ATTENDU QUE ce projet constitue une immobilisation admissible dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du Québec (TECQ) 2024-2028.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-05-488

D'AUTORISER l'octroi du contrat à l'entreprise VO3 Inc. pour un montant total de 45 585,28 \$, conformément à la soumission S-6325 datée du 28 mars 2025 ;

QUE cette dépense soit considérée comme admissible dans le cadre de la programmation de la TECQ 2024-2028 ;

D’AUTORISER monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, à signer tout document requis et à effectuer les démarches nécessaires à la conclusion du contrat et à l’intégration du projet à la programmation de la TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-5.6	Autorisation — Avenant à l’entente de services professionnels avec l’entreprise Stantec experts-conseils ltée pour l’aménagement d’un nouveau lieu d’enfouissement en tranchée (LEET)
--------------	---

ATTENDU QUE la résolution numéro R2024-08-188, adoptée par le conseil local le 7 août 2024, autorisait l’attribution d’un contrat de services d’ingénierie professionnelle à l’entreprise Stantec Experts-conseils ltée pour la recherche d’un site en vue de l’aménagement d’un nouveau lieu d’enfouissement en tranchée (LEET), au montant de 15 900 \$, taxes applicables en sus ;

ATTENDU QUE l’entente de services professionnels, datée du 1^{er} août 2024, encadre les prestations convenues dans le cadre de ce mandat ;

ATTENDU QUE des recherches et des analyses supplémentaires ont été jugées nécessaires afin d’assurer la rigueur et l’exhaustivité de cette étude

ATTENDU QUE ces travaux additionnels font l’objet d’un avenant à l’entente initiale, pour un montant forfaitaire de 2 000 \$, taxes applicables en sus ;

ATTENDU QUE le montant total des honoraires à percevoir par Stantec Experts-conseils ltée, incluant cet avenant, s’élève désormais à 17 900 \$, avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-489	D’AUTORISER un avenant à l’entente de services professionnels conclue avec Stantec Experts-conseils ltée, datée du 1 ^{er} août 2024, afin d’y ajouter un montant forfaitaire de 2 000 \$, avant taxes ;
---------------------	---

DE CONFIRMER que le total des honoraires convenus dans le cadre de cette entente s’élève désormais à 17 900 \$, avant taxes ;

DE MANDATER le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, à signer tout document requis afin de donner suite à cette modification contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-332-5.7	Octroi d’un contrat pour services professionnels - Recherche de fuites sur les conduites d’aqueduc du réseau de la Localité
--------------	---

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), la Localité de Radisson doit procéder à des travaux de recherche de fuites sur son réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité a procédé à un appel de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées, pour des travaux comprenant notamment :

- L'écoute aux bornes d'incendie et aux vannes ;
- La localisation précise des fuites à l'aide d'un corrélateur acoustique et d'un amplificateur acoustique avec microphone au sol ;
- La production d'un rapport de synthèse ;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 25-130, datée du 2 avril 2025, soumise par l'entreprise Aqua Data, au montant de 8 365 \$, plus taxes applicables, comprenant l'écoute aux bornes d'incendie et à un échantillon d'entrées de service, ainsi que la localisation précise des fuites ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité devait, dans le cadre de cette offre, prendre en charge l'hébergement du technicien d'Aqua Data et assurer son accueil et ses déplacements locaux pendant un séjour estimé à 4 nuits ;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro OPT-25-0630, datée du 8 mai 2025, déposée par l'entreprise Nordikeau, pour un montant total de 7 596 \$ (avant taxes), se détaillant comme suit :

<i>Description.....</i>	<i>Prix (\$)</i>
Prix d'intervention	4 000 \$
Rapport de synthèse	500 \$
Supplément de frais de transport.....	3 096 \$
<i>En cas d'impossibilité de répartition avec d'autres mandats</i>	
Total	7 596 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Nordikeau représente l'option la plus avantageuse pour la Localité tant en termes de coût que de logistique

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-05-490

D'OCTROYER à l'entreprise Nordikeau le contrat pour la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc, conformément à son offre de service numéro OPT-25-0630 datée du 8 mai 2025, pour un montant maximal de 7 596 \$, plus taxes applicables ;

QUE les fonds nécessaires pour le paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02.413.00.411–*SERVICES TECHNIQUES (Recherche de fuite)*.

D'AUTORISER le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, à signer tous les documents requis afin de conclure cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-332-5.8 Vérification de la précision des débitmètres - Octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson doit procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de ses installations d'eau potable et d'eaux usées, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE), ainsi qu'au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité a transmis une demande de soumissions sur invitation à trois entreprises spécialisées pour effectuer cette vérification

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro QC-2025-0450, reçue le 7 mai 2025 de l'entreprise Simo Management Inc., pour un montant forfaitaire de 7 424 \$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 202601, reçue le 12 mai 2025 d' AESL Instrumentation Inc., pour un montant de 8 994 \$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro OPT-25-0629, reçue le 9 mai 2025 de l'entreprise Nordikeau, se détaillant comme suit :

<i>Description</i>	<i>Prix (\$)</i>
Prix d'intervention	6 737 \$
Supplément de frais de transport	3 096 \$
<i>(En cas d'impossibilité de répartition avec d'autres mandats)</i>	
Total	9 596 \$

CONSIDÉRANT QUE la résolution **R2024-05-491**, adoptée le 14 mai 2025, autorisait l'attribution d'un mandat à Nordikeau pour la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc, pour un montant de 7 596 \$ avant taxes, incluant les frais de transport ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-05-491 DE MANDATER l'entreprise Nordikeau pour procéder à la vérification de la précision des débitmètres de la Localité de Radisson, pour un montant forfaitaire de 6 737 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les fonds nécessaires pour le paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02.412.00.521 – *ENTRETIEN & RÉP. USINE* .

D’AUTORISER le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, à signer tous les documents afférents au présent mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-5.9

Octroi de contrat de services professionnels — Mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson a fait parvenir une demande de soumission sur invitation à trois entreprises pour la mesure de l’accumulation des boues dans les étangs aérés ;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels numéro OPT-25-0679 de l’entreprise *Nordikeau*, pour un montant de 4 780 \$, plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ce prix inclut :

- La mobilisation d’un technicien pour la durée des travaux (incluant le temps de transport et la préparation de l’équipement pour l’expédition par transporteur externe) ;
- Les frais de repas ;
- La mesure de boues sur site ainsi que la rédaction du rapport de mesure ;

CONSIDÉRANT QUE, sur demande, *Nordikeau* peut effectuer les activités complémentaires suivantes aux tarifs unitaires indiqués ci-dessous :

Nombre d'échantillons à prélever		
Activités	1 à 2	3 et plus
* Prélèvement	200 \$	150 \$
* Analyse siccité	30 \$	30 \$
* Analyse complète	520 \$	520 \$

CONSIDÉRANT QUE l’hébergement et les frais de déplacement sont à la charge de la Localité ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-05-492

D’ACCEPTER la proposition de services professionnels OPT-25-0679 de l’entreprise *Nordikeau*, pour un montant de 4 780 \$, plus taxes applicables ;

DE MANDATER l’entreprise *Nordikeau* pour effectuer une analyse complète pour trois échantillons ou plus, conformément aux recommandations du *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes* (MDDEP 2015) et par un laboratoire accrédité par le ministère de l’Environnement (MELCCFP), pour un montant de 520 \$, plus taxes applicables ;

D’ASSUMER les frais d’hébergement et de déplacement de l’entreprise *Nordikeau* ;

QUE les fonds nécessaires pour le paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire 02.414.00.411 – services techniques ;

D’AUTORISER le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, à signer tous les documents afférents à cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-5.10	Dépôt — Rapports d’évaluation des caractéristiques des sites et recommandations de Stantec pour la sélection du site idéal pour l’établissement d’un nouveau LEET
---------------	---

ATTENDU QUE la Localité de Radisson gère actuellement un lieu d’enfouissement en tranchées (LEET) pour le traitement de ses matières résiduelles, dont la capacité atteindra sa limite dans les trois prochaines années, nécessitant ainsi une planification pour assurer la gestion des déchets à long terme ;

ATTENDU QUE la firme Stantec experts-conseils ltée a réalisé un rapport d’évaluation des caractéristiques des sites et des recommandations pour la sélection du site idéal pour un nouveau LEET ;

ATTENDU QUE le rapport comprend deux notes techniques :

- **Note technique #1** : Analyse des besoins pour le LEET, précisant la génération estimée de matières résiduelles pour les 30 prochaines années, les volumes de matières résiduelles produites par la Localité de Radisson, les sites d’Hydro-Québec et la mine de la région, et les hypothèses concernant l’absence de programmes de valorisation des matières résiduelles ;
- **Note technique #2** : Analyse des sites identifiés pour l’implantation du LEET, incluant la cartographie des sites potentiels et les critères d’évaluation selon les exigences réglementaires et environnementales.

ATTENDU QUE la durée de vie totale du LEET projeté est estimée à 30 ans, et que la capacité d’enfouissement doit être dimensionnée en fonction de la projection des matières résiduelles pour cette période ;

ATTENDU QUE la conception du nouveau LEET pourrait se faire selon la méthode des tranchées annuelles ou de la tranchée continue, cette dernière offrant des avantages en termes de compaction et de gestion de l’espace, tout en optimisant la capacité du site ;

ATTENDU QUE le rapport préconise la réalisation de visites de terrain pour les sites présélectionnés, ainsi que des études géotechniques complémentaires afin de confirmer leur adéquation ;

ATTENDU QUE les hypothèses de génération de matières résiduelles, basées sur les données existantes, ont permis d’estimer les volumes nécessaires pour le futur LEET, et qu’un facteur de compaction de 3 a été retenu pour le calcul du volume de déchets à enfouir ;

ATTENDU QUE le facteur de compaction, les matériaux de recouvrement et la durée de vie du LEET devront être ajustés en fonction des évolutions possibles de la gestion des matières résiduelles dans la communauté ;

ATTENDU QUE le rapport et les notes techniques fournissent des informations critiques pour l'avancement du projet et la planification des prochaines étapes de l'implantation du nouveau LEET ;

ATTENDU QUE la collaboration avec la communauté de Chisasibi en vue d'un site régional mutualisé constitue une option stratégique envisageable à moyen terme ;

ATTENDU QUE la recherche d'un site mutualisé avec la communauté de Chisasibi a également été considérée, et que les possibilités de partenariat intercommunautaire demeurent ouvertes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-05-493

QUE le Conseil local de Radisson :

PREND ACTE des résultats de l'analyse de la firme Stantec et de leurs recommandations pour la sélection d'un site approprié pour l'implantation du nouveau LEET ;

RAPPELLE l'importance de coordonner les efforts avec les autorités locales, Hydro-Québec, la communauté Crie de Chisasibi et les autres parties prenantes afin de garantir une solution durable, respectueuse des normes environnementales et conforme aux besoins de la communauté ;

MANDATE l'équipe municipale à procéder à l'organisation des visites de terrain et des études complémentaires pour les sites identifiés, ainsi qu'à entreprendre les discussions nécessaires avec les parties concernées, tout en mettant en place les mesures nécessaires pour la gestion transitoire des matières résiduelles jusqu'à la mise en service du nouveau LEET ;

S'ENGAGE à suivre les recommandations du rapport et des notes techniques dans la mise en œuvre du projet, et à veiller à une gestion efficace et respectueuse de l'environnement tout au long du processus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-5.11

Autorisation — Dépôt de demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme de soutien aux communautés isolées. — Projet « Développement d'un Écocentre »

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien aux communautés isolées de RECYC-QUÉBEC vise à améliorer la gestion des matières résiduelles dans les territoires éloignés et isolés ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson souhaite améliorer ses infrastructures en matière de gestion des matières résiduelles en développant un écocentre sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Développement d'un écocentre » s'inscrit dans une volonté de durabilité, de protection de l'environnement et d'amélioration des services offerts aux citoyens et aux entreprises locales.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

- R2025-05-494

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme de soutien aux communautés isolées pour le projet « Développement d'un écocentre » ;

DE MANDATER Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Localité de Radisson tous les documents requis dans le cadre de cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

- 2025-350-5.12

Octroi de contrat de services professionnels à Stantec — Accompagnement pour le projet de réalisation d'un écocentre et dépôt de la demande de financement à Recyc-Québec

TTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme de soutien aux communautés isolées pour le projet « Développement d'un écocentre » ;

ATTENDU QUE la firme Stantec a soumis une offre de services d'un montant maximal de 5 000 \$ (avant taxes), visant à accompagner la Localité de Radisson dans la préparation et le dépôt de ladite demande ;

ATTENDU QUE l'offre comprend notamment :

- La complétion du formulaire de demande de financement (volet 1 — études) sur le portail Moebius de RECYC-QUÉBEC ;
- La préparation d'une offre de service détaillée répondant aux exigences de RECYC-QUÉBEC, incluant la démonstration d'expertise, la pertinence de la méthodologie, de l'échéancier et des coûts ;
- La révision du modèle de convention de RECYC-QUÉBEC pour le volet 1 — études ;

ATTENDU QUE seules les heures effectivement travaillées seront facturées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-05-495 **QUE** le Conseil local **OCTROIE** à la firme Stantec un mandat de services professionnels, pour un montant maximal de 5 000 \$ (avant taxes), afin d'accompagner la Localité de Radisson dans la préparation et le dépôt de la demande de financement à RECYC-QUÉBEC pour le projet « Développement d'un écocentre » ;

QUE ce Conseil **AUTORISE** le directeur général et greffier, Monsieur Nabil Boughanmi, à signer l'offre de service et tout autre document requis pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-6	Santé et bien-être
-------------------	---------------------------

2025-350-7	Aménagement, urbanisme et développement
-------------------	--

<u>2025-350-7.1</u>	<u>Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2025</u>
---------------------	---

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2025 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance

2025-350-8	Loisirs et culture
-------------------	---------------------------

<u>2025-350-8.1</u>	<u>Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de mai 2025</u>
---------------------	---

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois de mai 2025.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-05-496 **D'APPROUVER**, pour le mois de mai 2025, un budget de 10 350 \$, pour le service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

<u>2025-350-8.2</u>	<u>Autorisation — Demande d'aide financière auprès du Groupe Neurones NDQ — Programme persévérance scolaire et réussite éducative</u>
---------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local de Radisson souhaite soutenir la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes de la Localité ;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Persévérance scolaire et réussite éducative* du Groupe Neurones NDQ permet de financer des initiatives favorisant l'apprentissage, la lecture et l'implication des jeunes dans leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT le projet préparé par la Localité de Radisson intitulé : « *Sentier éducatif en plein air et espaces de lecture accessibles* », visant à aménager un sentier éducatif respectueux de l'environnement, à proximité de l'école, et à créer des espaces de lecture extérieurs accessibles en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à promouvoir l'enseignement en plein air, à renforcer la participation parentale, à stimuler la lecture tout au long de l'année et à encourager l'engagement des adolescents dans la conception d'outils éducatifs ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson s'engage à y contribuer financièrement à hauteur de 3 730 \$, en complément de la demande d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

- R2025-05-497

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 6 000 \$ auprès du Groupe Neurones NDQ dans le cadre du programme « *Persévérance scolaire et réussite éducative* » pour la réalisation du projet ;

DE DÉSIGNER madame Hélène Desgranges, coordonnatrice des loisirs, du sport, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire, à titre de responsable du projet ;

D'AUTORISER monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, à signer, au nom de la Localité de Radisson, tous les documents relatifs à cette demande et à en assurer le suivi administratif ;

DE CONFIRMER la contribution financière de la Localité au montant de 3 730 \$, imputable au code budgétaire 02.701.20.447 — *PROJET. SPÉCIFIQUE DE LOISIRS ET CULTURE.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

- 2025-350-8.3

Autorisation — Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)

ATTENDU QUE le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) est requis pour l'obtention d'un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu sans restriction ;

ATTENDU QUE ce cours favorise une meilleure connaissance des lois, des règlements et des pratiques sécuritaires en matière d'armes à feu ;

ATTENDU QUE la tenue de ce cours à Radisson facilitera l'accès à cette formation pour les résidents de la Localité ;

ATTENDU QUE la tenue de ce cours à Radisson facilitera l'accès à cette formation pour les résidents de la Localité ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont établis comme suit :

- **111 \$** : inscription en ligne via le site de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec (obligatoire pour tous les participants) ;
- **89 \$** : frais sur place pour les résidents permanents et travailleurs non occasionnels ;
- **139 \$** : frais sur place pour les résidents temporaires ;

ATTENDU QUE les participants admissibles paieront donc :

- **200 \$** au total pour les résidents et travailleurs permanents ;
- **250 \$** au total pour les résidents temporaires ;

ATTENDU QUE cette tarification permet à la Localité de Radisson de réinjecter environ 3 000 \$ dans le projet, contribuant ainsi à couvrir une partie des frais liés au transport, à l'hébergement et aux repas du formateur (estimés à environ 4 500 \$) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-498

D'AUTORISER la tenue du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) à la Localité de Radisson ;

DE MANDATER la coordination des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec la direction générale, pour assurer l'organisation logistique du cours en lien avec les formateurs accrédités ;

D'APPUYER les démarches nécessaires à la réalisation de cette formation dans le respect des normes établies par le programme national.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-8.4

Autorisation — Adhésion au programme « lire et faire lire »

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite encourager le développement de la lecture, de l'intergénérationnel et de l'engagement citoyen auprès des jeunes et des aînés ;

ATTENDU QUE le programme « *Lire et faire lire* », mis en œuvre par l'organisme du même nom, vise à transmettre le plaisir de lire aux enfants de 4 à 8 ans par la lecture de livres effectuée par des bénévoles aînés, dans une approche bienveillante et non pédagogique ;

ATTENDU QUE l'École Jacques-Rousseau a confirmé son appui et leur participation au projet ;

ATTENDU QUE le programme pourra démarrer dès mai-juin 2025 et reprendre en septembre 2025, selon le calendrier scolaire ;

ATTENDU QUE l’adhésion annuelle au programme nécessite la signature d’une charte d’engagement et le paiement de frais annuels de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

- R2025-05-499

QUE le Conseil local de Radisson **ACCEPTE** que la Localité adhère au programme « *Lire et faire lire* » par la signature de la charte d’engagement avec l’organisme « *Lire et faire lire* »;

QUE le Conseil **AUTORISE** le paiement d’un frais annuel de 50 \$ pour permettre la mise en œuvre du programme sur le territoire de la Localité ;

QUE ce Conseil **SOUTIENT** la collaboration entre la Localité, l’École Jacques-Rousseau et les bénévoles du milieu afin de favoriser le succès du programme dans un esprit d’éveil à la lecture, de rapprochement intergénérationnel et de dynamisation communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

- 2025-350-8.5

Autorisation — Embauche des jeunes au service des loisirs, sport, culture, tourisme et vie communautaire à la Localité de Radisson
-

- CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson a obtenu une subvention dans le cadre du programme « *Emploi été Canada* » pour l’embauche de jeunes de 15 à 30 ans durant la période estivale 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson a également obtenu une aide financière du ministère de la Culture et des Communications – Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre du programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, afin de soutenir la participation active des jeunes à la vie communautaire et au développement local ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces embauches permettent de soutenir les services offerts à la population, d’encourager l’implication citoyenne des jeunes et de leur offrir une expérience significative en milieu de travail ;
- CONSIDÉRANT QUE** Mme Hélène Desgranges, coordonnatrice des loisirs, sport, culture, tourisme et vie communautaire, a rencontré les candidats et recommande leur embauche en fonction des besoins identifiés;
- CONSIDÉRANT QUE** l’école secondaire Jeanne-Mance a adressé à la Localité une lettre d’appui à la participation d’Islam Boughanmi à des projets communautaires dans le cadre d’un stage d’intégration en milieu de travail, dans le cadre du programme d’éducation internationale (PI).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-500

D’ACCEPTER les recommandations de Mme Hélène Desgranges et **D’AUTORISER** l’embauche des jeunes suivants dans le cadre du programme Emploi été Canada, pour la période estivale 2025 :

- **Danya O'Donnu Dione**, au poste d’animatrice communautaire aux loisirs, à compter du 18 mai 2025, à raison de 37,5 heures/semaine, au taux horaire de 26,00 \$;
- **Chloé Simoneau**, au poste de Surveillant de piscine, à compter du 18 mai 2025, à raison de 37,5 heures/semaine, au taux horaire de 26,00 \$;
- **Maram Boughanmi**, au poste d’agente d’information touristique, à compter du 18 mai 2025, à raison de 37,5 heures/semaine, au taux horaire de 26,00 \$;

D’ÉTABLIR QUE le taux horaire pour le poste de surveillant de piscine sera bonifié à 30,00 \$, conditionnellement à l’obtention d’un certificat de qualification en sauvetage aquatique (niveau Médaille de bronze ou Croix de bronze) ;

D’OFFRIR un stage d’intégration au milieu de travail à Islam Boughanmi, dans le cadre du programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, à compter du 22 juin 2025, à raison de 20 heures/semaine, au taux horaire de 22,00 \$;

D’AUTORISER la coordonnatrice des loisirs, Mme Hélène Desgranges, à ajuster l’horaire et le nombre d’heures de travail d’Islam Boughanmi, en fonction des besoins opérationnels ;

D’OFFRIR, au besoin et selon la disponibilité, l’hébergement gratuit au 34, rue Couture aux jeunes embauchés ;

D’OFFRIR à chaque jeune récemment embauché un montant forfaitaire de 600 \$ afin de couvrir une partie des frais de transport liés à sa prise de poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-8.6

Autorisation — Appui sollicité auprès du député pour les célébrations de la fête nationale 2025

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec représente un moment fort de rassemblement, de fierté et d’expression culturelle pour la population ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite organiser des activités festives et inclusives à l’occasion de la Fête nationale 2025

ATTENDU QUE des frais sont à prévoir pour la tenue de ces célébrations ;

ATTENDU QUE le député d'Ungava, monsieur Denis Lamothe, appuie les initiatives de la Localité de Radisson et peut octroyer une aide financière pour soutenir les activités organisées localement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-05-501

QUE le Conseil local de la Localité de Radisson **AUTORISE** la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de la Fête nationale 2025 auprès du député, pour un montant de 2 500 \$, afin de soutenir l'organisation des festivités sur le territoire de la Localité de Radisson ;

QUE les membres du Conseil **REMERCIENT** monsieur le député Denis Lamothe pour son appui envers la Localité de Radisson et sa collaboration dans le cadre de cette démarche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-8.7

Autorisation — Dépôt d'une candidature au concours — Projet : « *du jardin dans ma ville* »

ATTENDU QUE le concours « *Du jardin dans ma ville* », organisé par l'organisme Espace pour la vie, vise à encourager la végétalisation des milieux urbains et à favoriser l'embellissement durable des lieux publics au bénéfice des collectivités ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite offrir un cadre de vie attrayant à ses citoyens et visiteurs en mettant en valeur ses espaces publics par des aménagements horticoles écoresponsables et accessibles à tous ;

ATTENDU QUE trois sites stratégiques ont été ciblés pour ce projet, soit : la salle communautaire et son terrain arrière, le parc linéaire, ainsi que le bureau touristique, lieux fréquentés et représentatifs de la vie locale ;

ATTENDU QUE Mme Hélène Desgranges, coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, possède les compétences et l'expérience nécessaires pour assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi de ce projet ;

ATTENDU QUE le concours prévoit un soutien technique et la mise en valeur du projet sélectionné, ce qui constitue une opportunité à saisir pour une petite communauté comme Radisson ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-05-502

D’AUTORISER le dépôt d'une candidature au concours — projet :
« *Du jardin dans ma ville* » pour les trois sites précités sur le territoire de la Localité de Radisson ;

DE MANDATER Mme Hélène Desgranges à titre de responsable du projet, afin d’assurer la préparation, la coordination et le suivi du dossier de candidature ;

D’AUTORISER le directeur général, M. Nabil Boughanmi, à signer tout document requis au nom de la Localité, et à assurer les suivis administratifs nécessaires à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-8.8

Autorisation — Demande de reconnaissance de l’épilobe comme fleur emblématique de Radisson

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson souhaite valoriser la richesse de sa flore nordique et son identité territoriale ;

CONSIDÉRANT QUE l’Épilobe est une fleur indigène représentative du paysage local et de la résilience du milieu nordique ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des sociétés d’horticulture et d’écologie du Québec (FSHEQ) offre un répertoire des emblèmes floraux du Québec pour les municipalités.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-05-503

D’APPROUVER la transmission de la demande officielle à la Fédération des sociétés d’horticulture et d’écologie du Québec (FSHEQ), accompagnée du formulaire d’inscription au répertoire des emblèmes floraux du Québec ;

DE DEMANDER la reconnaissance officielle de l’Épilobe comme fleur emblématique de la Localité de Radisson ;

DE MANDATER Mme Hélène Desgranges, coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, à titre de responsable du projet, pour assurer le suivi de la démarche, les communications avec la FSHEQ et toute action nécessaire à la réalisation de ce projet de mise en valeur de l’emblème floral ;

D’AUTORISER le directeur général, M. Nabil Boughanmi, à signer tout document requis au nom de la Localité de Radisson dans le cadre de cette démarche;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-9.1

Nomination de madame Mandy G0ull-Masty au ministère des Services aux autochtones — Félicitations du conseil local de Radisson

ATTENDU QUE madame Mandy Gull-Masty a été élue députée de la circonscription d’Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou le 28 avril 2025, une circonscription représentant une mosaïque riche de peuples, de cultures et de territoires aux réalités diverses et complexes ;

ATTENDU QUE le 13 mai 2025, madame Gull-Masty a été nommée ministre des Services aux Autochtones au sein du gouvernement fédéral dirigé par le très honorable premier ministre Mark Carney ;

ATTENDU QUE cette nomination illustre une reconnaissance nationale de son engagement indéfectible à l’égard des Premières Nations, des Inuit, des Cris et des communautés nordiques, qu’elle représente avec constance, intégrité et humanité ;

ATTENDU QUE son parcours exemplaire, son ancrage communautaire et son leadership rassembleur témoignent de sa capacité à incarner les valeurs de dialogue, d’équité, de justice sociale et de réconciliation, essentielles à l’avenir des peuples autochtones au Canada ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson, située au cœur du Nord-du-Québec, partage plusieurs défis similaires en matière de développement territorial, de cohabitation harmonieuse, de vitalité communautaire et d’accès équitable aux services publics.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2025-05-504

QUE le Conseil local de Radisson **FÉLICITE** chaleureusement madame la ministre Mandy Gull-Masty pour sa nomination prestigieuse à la tête du ministère des Services aux Autochtones ;

QUE ce Conseil **EXPRIME SA FIERTÉ** d’être représenté par une femme d’exception, engagée, compétente et visionnaire, porteuse d’espoir et d’unité pour les populations nordiques et autochtones ainsi que pour l’ensemble du pays ;

DE RÉAFFIRMER sa pleine volonté de collaborer, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, avec la ministre et son équipe afin de soutenir toute initiative favorisant le mieux-être, la dignité, l’autodétermination et le développement durable des communautés autochtones et jamésiennes ;

DE CHARGER le directeur général et greffier, monsieur Nabil Boughanmi, de transmettre officiellement la présente résolution à madame la ministre Mandy Gull-Masty, accompagnée d’un message de reconnaissance sincère et d’ouverture à la collaboration de la part du Conseil local de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-9.2	Appui au développement du courtage de transport en vrac dans la zone Baie-James
--------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Commission des transports du Québec (CTQ) a délivré le permis de courtage #2-C-52800P-001A pour la zone de courtage Baie-James (190812), incluant notamment les communautés de Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Nemaska, Waskaganish ainsi que la Localité de Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE ce développement structurant vient renforcer l'autonomie régionale en matière de logistique, tout en assurant une gestion équitable et transparente des mandats de transport dans le respect des exigences réglementaires de la CTQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance favorisera des retombées économiques significatives pour la région, notamment par la création d'emplois, la valorisation du transport local, et une meilleure réponse aux besoins des chantiers en cours et à venir ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-05-505

QUE le Conseil local de la Localité de Radisson

FÉLICITE chaleureusement le sous-poste de camionnage en vrac Radisson, Baie-James pour cette obtention historique ;

RECONNAÎT l'importance stratégique de ce permis pour le développement économique durable de la région ;

S'ENGAGE à collaborer activement avec le sous-poste de Radisson et ses partenaires pour promouvoir une mise en œuvre efficace et bénéfique pour l'ensemble de la population ;

AUTORISE la transmission de la présente résolution à la Commission des transports du Québec, à l'ANCAI, ainsi qu'aux partenaires communautaires et économiques de la zone de courtage Baie-James.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-9.3	Participation citoyenne et engagement bénévole pour les activités communautaires du mois
--------------	--

ATTENDU QUE la vie communautaire, culturelle, touristique et récréative contribue significativement à la vitalité et au dynamisme de la Localité de Radisson ;

ATTENDU QUE plusieurs activités sont prévues au calendrier du mois en cours et visent à favoriser le rapprochement entre les citoyennes et les citoyens, ainsi qu’à mettre en valeur les talents locaux et les ressources du milieu ;

ATTENDU QUE l’engagement bénévole est un levier essentiel à la réussite de ces initiatives ;

ATTENDU QUE le conseil local souhaite valoriser la participation citoyenne et reconnaître l’apport des bénévoles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-05-506 **QUE** le Conseil local de la Localité de Radisson

- **INVITER** la population de Radisson à participer activement aux activités du mois ;
- **SOULIGNER** l’importance de ces événements pour renforcer le tissu social de la communauté ;
- **DEMANDER** la contribution de bénévoles pour soutenir l’organisation et la tenue des activités ;
- **REMERCIER** chaleureusement à l’avance les personnes qui répondront à cet appel à l’engagement communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-350-10 **Période de questions**

- **Q1 (Citoyen)** : *Nous remarquons que certains citoyens ne tiennent pas leurs chiens attachés. Que compte faire la Localité à ce sujet ? Est-ce que la réglementation en vigueur sera appliquée ?*
- **RE1 (président)** : *Effectivement, la réglementation municipale exige que tous les chiens soient tenus en laisse lorsqu’ils sont à l’extérieur du domicile de leur propriétaire. La Localité enverra un rappel officiel aux citoyens via ses canaux habituels (site web, babillards, page Facebook). De plus, nous étudions la possibilité d’effectuer des rondes de sensibilisation et, en cas de récidive, d’appliquer les sanctions prévues au règlement.*
- **Q2 (Citoyen)** : *Avec l’arrivée de l’été, la gestion des déchets devient plus critique. Est-ce que des mesures seront prises pour éviter les débordements et les problèmes liés à la faune, comme les ours ?*
- **RE2 (président)** : *Oui, nous en sommes conscients. Nous allons analyser la fréquence des collectes d’ordures pour voir si une augmentation des voyages est nécessaire pendant la période estivale. Nous allons aussi nous assurer que des conteneurs soient mis à disposition des citoyens. Une campagne d’information sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets sera également diffusée*

- **Q3 (Citoyen)** : *Est-ce que la Localité a pris contact avec le ministère responsable de la faune concernant les ours qui s'approchent des zones habitées?*
- **RE3 (président)** : *Oui, nous avons eu des échanges avec les représentants du ministère de la Faune afin de les informer de la situation. Nous collaborons avec eux pour identifier les mesures à mettre en place pour limiter les risques ?*
- **Q4 (Citoyen)** : *Concernant le point 4.4 à l'ordre du jour, soit l'autorisation de déposer une demande financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet PPA, est-ce que cela couvrira tous les travaux prévus, notamment ceux sur la rue Couture et les autres rues de la Localité ?*
- **RE4 (président)** : *Nous préparons actuellement une demande de subvention dans le cadre du volet PPA du Programme d'aide à la voirie locale. Toutefois, ce programme a des limites de financement. Les travaux visés dans cette demande priorisent la rue Couture. Pour les autres rues, nous envisageons de déposer des demandes dans d'autres programmes de subvention complémentaires, car les besoins sont importants et les fonds disponibles doivent être répartis stratégiquement.*
- **Q5 (Citoyen)** : *En ce qui concerne la future école, qu'advient-il de l'actuel bâtiment scolaire et des organismes qui y logent ? L'école sera-t-elle démolie ou rénovée ? Et où seront relocalisés les organismes communautaires actuellement hébergés dans l'école ?*
- **RE5 (président)** : *Nous sommes en pleine analyse de plusieurs scénarios. Le coût de la rénovation complète de l'école actuelle est très élevé. Nous évaluons la possibilité de conserver une partie du bâtiment, notamment les sections encore fonctionnelles, afin d'y reloger certains organismes. Rien n'est encore décidé. Nous nous assurerons qu'aucun organisme ne sera laissé sans solution et qu'ils seront accompagnés dans une relocalisation adéquate si nécessaire*

2024-341-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

R2025-05-507

ET RÉSOLU de clore la séance à 19H48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James